

Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)

2006/0197(COD) - 30/11/2011 - Document de suivi

La Commission a rendu un **avis sur l'évaluation de l'EIT** établi en vertu du règlement (CE) n° 294/2008. L'évaluation externe de l'EIT, réalisée par un expert indépendant, ECORYS, a été achevée le 31 mai 2011.

La Commission **approuve les recommandations suivantes** issues de l'évaluation externe indépendante et demande à l'EIT de les suivre:

1. **L'EIT devrait être maintenu sous sa forme actuelle** dans le prochain cadre financier pluriannuel. Son approche a montré un fort potentiel. L'EIT devrait se développer progressivement et continuer à se focaliser sur le renforcement des centres d'excellence existants.
2. **En vue de la sélection et de la désignation de futures CCI**, l'EIT devrait donner des instructions claires et cohérentes sur ses attentes ainsi que sur les obligations et les responsabilités des futures CCI. Avant la publication de l'appel à propositions pour la sélection et la désignation de nouvelles CCI, l'EIT devrait annoncer publiquement les grands thèmes d'intérêt pour permettre à des consortiums d'élaborer leurs plans et garantir un délai adéquat pour la préparation des propositions.
3. **Pour la période 2011-2014, l'EIT devrait mettre l'accent sur la consolidation et les résultats.** Il devrait mettre en place des procédures solides élaborées dans le cadre d'un processus d'apprentissage mutuel avec les CCI existantes. L'EIT devrait continuer, en collaboration avec la Commission européenne et les CCI actuelles, à élaborer des procédures encore simplifiées pour le fonctionnement de l'EIT dans Horizon 2020, le programme-cadre pour la recherche et l'innovation.

L'EIT devrait également :

- établir des **procédures de suivi fiables** en association avec les CCI et en coopération avec la Commission européenne. Ces procédures devraient inclure l'évaluation des performances de l'EIT par rapport à ses propres objectifs. L'accent devrait être mis sur l'établissement d'une démarche axée sur les résultats ;
- adopter une **culture d'ouverture** et d'engagement sur l'extérieur grâce à laquelle il pourrait développer et partager les enseignements tirés;
- **se démarquer tout en cherchant à favoriser les synergies** avec d'autres initiatives et d'autres programmes de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation ;
- **publier les enseignements** tirés de l'application des dérogations disponibles à ses règles financières et aux règlements régissant ses activités, en se basant sur les enseignements tirés du développement des premières CCI et en tentant de trouver un équilibre entre le désir de flexibilité et d'une approche simplifiée et la responsabilité due envers les deniers publics ;
- **réexaminer sa stratégie de communication** et le développement de la marque EIT ;
- **revoir le niveau de ses effectifs**, son plan de ressource et ses procédures de gestion internes à la lumière du modèle stratégique retenu pour l'institution. L'augmentation des effectifs devrait être progressive et liée au développement des fonctions de l'EIT;
- **développer davantage son rôle stratégique.** Il devrait se focaliser sur la manière dont les enseignements tirés du fonctionnement opérationnel des CCI peuvent être mis à profit pour développer la capacité d'innovation dans les États membres de l'ensemble de l'UE.